



Syndicat National de l'Environnement  
Diren

## CTP inter DIREN du 26 janvier 2006

### Compte rendu du SNE-FSU

Le CTP était présidé par M Emmanuel Rébeillé-Borgella, Directeur général de l'administration. Siégeaient au titre des syndicats : Le SNE (3 titulaires +1 suppléant), la CGT, FO, la CFDT.

Cette réunion était la suite du CTP du 26 janvier. Devant l'absence systématique de réponses concrètes à nos questions, nous avons préféré quitter la salle en demandant qu'une nouvelle réunion ait lieu rapidement. Celle-ci s'est donc tenue le 18 mai avec l'ordre du jour suivant :

- Evolution des missions des DIREN
  - Projet de directive nationale d'orientation (pour avis)
  - Expérimentation rapprochement DRIRE-DIREN
- Moyens des DIREN
  - Procédure d'élaboration du budget 2007
  - Effectifs 2006
  - Budget 2006 des DIREN
  - Bilan du dialogue de gestion 2005
- Gestion prévisionnelle des compétences

Après 4 heures de réunion, la salle a commencé à se vider. Le dernier sujet n'a pu être abordé. Mais le plus regrettable aura été l'impasse faite sur les questions diverses. Nous avons un certain nombre de questions à poser et notamment au directeur de l'eau absent du CTP (comme l'avancement du projet ONEMA et ses relations avec les DIREN, la question des moyens humains après que la circulaire hydrométrie ait été signée, les décrets DRAC et DIREN, la situation de l'hydrogéologie en DIREN etc.).

Cette nouvelle réunion du CTP n'aura pas été davantage constructive que les précédentes. Echanges polis et ambiance plutôt légère. Depuis quelques temps, au sein du CTP, on a l'impression de perdre toute influence sur la trajectoire décidée par l'Administration. Mais il faut admettre que le CTP inter DIREN reste le seul lieu formalisé où l'on peut évoquer avec l'Administration centrale des sujets propres aux DIREN. Au moins pour cette raison, le SNE continuera donc d'y assurer sa présence et sa participation. A noter cette fois-ci le fait que le DGA a laissé s'exprimer plusieurs DIREN (directeurs) alors qu'habituellement ils n'ont qu'un droit de parole très restreint ...

En préalable, le SNE a fait la courte déclaration suivante :

**Le SNE souhaite, en cette séance du CTP interDIREN consacrée aux moyens et effectifs, dénoncer le démantèlement calculé du service public de l'environnement, qui se traduit par une baisse continue des effectifs des DIREN et des perspectives les plus sombres sur le budget 2007. Elles font écho au sacrifice inacceptable des 228 postes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, entrave sans précédent mise à l'exercice de l'expertise et des polices environnementales.**

#### ■ le projet de directive nationale d'orientation – DNO

*(texte disponible auprès des représentants du SNE)*

Ce texte s'adresse aux préfets mais concerne plus particulièrement le positionnement des DIREN – et des DRIRE – par rapport aux services déconcentrés et des établissements publics. Il tente en 5 pages de rappeler le contexte qui guide la politique ministérielle (engagements internationaux, directives, charte de l'environnement...), de lister les priorités qui en découlent (sans les hiérarchiser) et de décliner les fonctions des DIREN. La DNO couvre l'ensemble des domaines environnementaux mais reste à un niveau tellement général et global qu'aucun agent n'y retrouvera son métier. La DNO est conforme au discours actuel du MEDD : elle positionne la DIREN comme "pilote" régional (la fameuse « position dominante du stratège ») mais l'éloigne du niveau départemental opérationnel. En particulier, la nécessité de conserver aux DIREN leur capacité d'expertise n'y est pas affirmée. Elle

n'aborde pas les moyens qui constituent pourtant une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs qu'elle fixe.

Le DGA a tenté de défendre le texte en expliquant qu'il n'avait d'autre finalité que de préciser aux préfets quels étaient les objectifs principaux du MEDD et de donner aux DIREN plus de légitimité (!).  
Résultat du vote : 10 voix pour (Adm.), 6 contre (SNE et CGT) et 4 abstentions (FO et CFDT).

#### ■ **Les expériences de rapprochement DRIRE-DIREN**

Le DGA nous a annoncé que les 2 inspections générales (Environnement et Mines) allaient présenter en juin le bilan qu'elles tirent des expériences engagées depuis plus d'un an (Picardie, Haute Normandie, PACA et Corse + NPC avec 6 mois de retard). Pour l'Administration et les directeurs concernés, les points positifs portent sur un plus grand nombre de volets mieux maîtrisés, un meilleur fonctionnement du Pôle EDD, une prise plus directe sur l'échelon opérationnel...

Même si l'Administration s'est défendue de préparer la fusion des DRIRE et DIREN, les directeurs concernés n'ont pas caché leur souhait de poursuivre et d'aller plus loin. Nous nous sommes montrés plus perplexes.

En effet, nous ne voyons plus dans ce projet qu'une volonté de réaliser les économies que toute mutualisation rend possibles, bien loin du scénario que nous défendons depuis longtemps qui rattacherait la partie environnementale des DRIRE (ICPE, risques...) aux DIREN, le seul vraiment pertinent à nos yeux. Dès lors que le MINEFI est aujourd'hui opposé à tout découpage des DRIRE, la constitution du service public de l'environnement à l'échelon régional est paralysée.

#### ■ **Crédits DIREN : Bilan de la préparation du budget 2006 et mise en chantier du budget 2007**

Nous avons eu droit à une longue présentation du mode opératoire "LOLF" étreigné l'an dernier pour 2006 et l'annonce du calendrier pour 2007. Il va falloir encore anticiper davantage ! Le SNE a demandé à ce que les représentants du personnel puissent être associés ou consultés avant le bouclage des BOP. Le DGA va proposer aux directeurs qui le souhaitent, à titre expérimental, d'engager un tel processus associatif. A suivre.

#### ■ **Moyens humains en DIREN :**

La LOLF met fin à la gestion des personnels par "postes budgétaires". Elle raisonne en masse salariale et en plafond d'emploi. Elle calcule en ETPT (équivalent tps plein travaillé). Au MEDD, est introduite la notion d'effectif optimal (souhaitable à 3 ou 5 ans) et d'effectif cible (fixé pour chaque année, dans la perspective d'atteindre l'effectif optimal). Pour 2006, l'Administration a établi une répartition des effectifs par DIREN sur la base de critères du type surface de la région, nombre de départements, population et surface de ZNIEFF pour définir un « effectif autorisé pour publication ». Conséquence : une DIREN dont l'effectif réel est supérieur, en ETP, à cet effectif autorisé pour publication ne pourra pas publier ses postes vacants en 2006 ! Sont dans ce cas : Als, Aqu, BN, Bou, Bret, Cor, FC, HN,LR, Lim, NPC, PdL, Pic, PACA et les DOM (à l'exception de Mayotte). La LOLF "moyens humains" est un nouvel outil de réduction des effectifs !

La parution de la grille n'avait pas manqué de susciter des réactions (les écarts vont de + 5 à -10), aussi l'Administration centrale a-t-elle mis en place 2 groupes de travail : le premier est chargé d'une réflexion sur l'évolution des missions à prévoir pour les DIREN à court et moyen termes mais n'ira pas jusqu'à quantifier les besoins poste par poste ; le second doit améliorer la méthode de détermination des effectifs optimaux pour chaque DIREN (révision des critères).

Le SNE a demandé à ce que ces 2 réflexions soient connectées, qu'elles quantifient les effectifs en face des missions, et que les emplois correspondants soient identifiés, pour ne pas en rester à une simple vision arithmétique. Le DGA a répondu que c'était effectivement souhaitable mais que le calendrier ne le permettrait pas pour 2006. On va donc rester à gérer la pénurie !

#### ■ **Gestion prévisionnelle des compétences**

On devrait en savoir plus sur le sujet le 4 juillet, date d'une réunion prévue au MEDD...

Vos représentants SNE-FSU présents au CTPID du 18/03/2006

Simon LERY, Didier CADOU, Joël VILLAIN, titulaires, Paul COLIN, suppléant (Jérôme DEIX, Dany LEVEQUE excusés).